

Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Adhésion à l'Acte de 1999 : Monténégro

1. Le 5 décembre 2011, le Gouvernement du Monténégro a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard du Monténégro le 5 mars 2012.
3. L'adhésion du Monténégro à l'Acte de 1999 porte à 43 le nombre de parties contractantes à cet Acte. Le nombre total de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye reste à 59. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante :
<http://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/hague.pdf>.

Le 28 décembre 2011